

Date de convocation : 21/02/2024	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
-----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le vingt-six février deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Fabienne MANOHA (pouvoir à Colette MORIN), Éric PARRAT (3).

Absent : (0).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Réhabilitation du complexe sportif – demande de subvention CAP43.

DCM 20240226-5

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM20220530-9 relative aux demandes de subventions du projet du stade synthétique.

Il informe le Conseil Municipal que ce projet devrait seulement bénéficier de subventions de l'Europe au titre du FEDER et de l'Etat au titre de la DETR 2024.

Afin de compléter le financement de ce projet, il propose de solliciter également le Département au titre du CAP43 et présente le plan de financement suivant :

AR Prefecture

043-214300873-20240226-DCM20240226_5-DE
Reçu le 12/03/2024

DEPENSES		RECETTES	
HONORAIRES AMO	2 850.00 €	EUROPE - FEDER (50.76%)	440 294.31 €
HONORAIRES MOE	19 750.00 €	ETAT - DETR (15.41 %)	133 687.77 €
DIAGNOSTIC PREALABLE ECOLOGIQUE	5 098.50 €	DEPARTEMENT - CAP 43 (13.83%)	120 000.00 €
ACQUISITION GARAGES	10 000.00 €	AUTOFINANCEMENT (20 %)	173 635.52 €
DEPLACEMENT TRANSFORMATEUR	37 564.10 €		
TRAVAUX	792 915.00 €		
TOTAL	868 177.60 €	TOTAL	867 617.60 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement présenté ;
- Sollicite de Madame la Présidente du Département une subvention d'un montant de 120 000 € au titre du CAP43 ;
- Charge Monsieur Le Maire de déposer le dossier de demande de subvention correspondant ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

Le Secrétaire de séance,
Cédric BROUSSARD

AR Prefecture

043-214300873-20240226-DCM20240226_5-DE
Reçu le 12/03/2024